



Nombre de membres
du conseil municipal
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

12

Conseillers absents :

7

Dont 3 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-quatre**, le vingt-six du mois de mars,

S'est réuni à 18 heures 30 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLIN, maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs WEHRLIN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint – SAUZE Jean 3° adjoint – BELTZUNG Nathalie 4° adjoint.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – EHLINGER René – PETER Véronique (point 6 à 15) – GAIDELLA Patrick (point 6 à 15) - POULET Sabine - HORNY Marilyne – DUMOULIN Thierry – HUBER Emmanuelle – GSTALDER Emilie.

Absents excusés avec pouvoir :

FRITHMANN Jean-Charles cm – donne pouvoir à Charles WEHRLIN - SPERISSEN Alain cm – donne pouvoir à Cyrille AST - HILDENBRAND Bastien – donne pouvoir à Marilyne HORNY.

Absents excusés sans pouvoir :

PETER Véronique cm – point 1 à 5 - GAIDELLA Patrick cm – point 1 à 5 - POTHIER Virginie cm.

Absent non excusé :

MULLER Gaëtan cm.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipal

2024-03 : Bilan des acquisitions et des cessions 2023

Pour l'exercice 2023, M. le Maire fait le bilan des :

* acquisitions immobilière : NEANT

* produits des cessions immobilières : NEANT

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité**,

PREND ACTE pour l'exercice 2023 du bilan ci-dessus :

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Charles WEHRLIN